

# MAIRIE DE NEGRONDES

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2021

### Synthèse de la séance

#### Etaient présents :

La Maire : Françoise DECARPENTRIE

#### Les Adjointes :

Bertrand COMBEAU – Annie SEES – Corinne CHANTRY-RIBIERE

#### Les Conseillers :

Mmes Laëtitia BETIZEAU – Katia CABALLERO

Mrs Rémi DAURIAC – Jérôme CALVET – Stéphane GRANGE – Yannick FATIN – Christophe PATEYTAS – Claude CAMELIAS

Etaient excusés : Sylvie TRONCHE – Christophe DOUBLET (pouvoirs à F. DECARPENTRIE)  
Maryse AMBERT (pouvoir à A. SEES)

Secrétaire de séance : Jérôme CALVET

En préambule, la maire présente Madame Séverine LESCH, qui prendra la direction du secrétariat de mairie du 1<sup>er</sup> décembre 2021 au 30 juin 2022, en remplacement de Madame Stéphanie FAYE, appelée à partir en congé maternité fin janvier.

### COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2021

Adopté à l'unanimité sans rectifications.

### CONVENTIONS ET CONTRATS

⇒ RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) : depuis 2018, en application des directives européennes, il est fait obligation aux organismes publics de nommer un délégué à la protection des données (DPD) qui peut être mutualisé. Le Conseil décide de conventionner avec l'Agence Technique Départementale afin qu'elle remplisse cette mission pour 3 ans en contrepartie d'une rémunération de 500 €/an.

⇒ URBANISME : au 01.01.2022, toutes les communes doivent pouvoir recevoir, de la part des usagers, des demandes d'autorisation d'urbanisme sous forme dématérialisée. Par l'intermédiaire du logiciel Cart@ds utilisé par le service Urbanisme de la comcom, instructeur, les usagers pourront déposer leurs demandes via un guichet unique qu'il convient d'accepter comme étant le seul service autorisé pour recevoir le dépôt numérique des autorisations d'urbanisme. Le Conseil approuve le projet.

⇒ CNP : Le Conseil approuve le renouvellement du contrat annuel qui garantit les risques de la collectivité dans le cadre des arrêts maladie de ses agents. La rémunération du service est calculée sur la masse salariale.

⇒ MEDECINE PROFESSIONNELLE : Approbation du renouvellement du contrat de médecine professionnelle et préventive conclu avec le CDG24 pour une période de 3 ans. La rémunération du service reste inchangée = 0.35 % de la masse salariale

⇒ SPA : il est décidé de renouveler la convention qui lie la collectivité à cet organisme, La participation sera de 0.90 €/habitant en 2022 et 1 €/habitant en 2023.

### COMPTABILITE – DECISIONS MODIFICATIVES

Pour modifier le budget et ouvrir des crédits supplémentaires sur certaines lignes comptables, le Conseil approuve les D.M. suivantes :

- DM N° 3 : via un fonds de concours, la collectivité a apporté sa contribution à la construction de la gendarmerie de Thiviers. Cette participation doit être amortie selon une durée librement définie. L'opération étant terminée, il est décidé de l'amortir rapidement sur 3 ans. La totalité du concours s'élève à 23 932.23 €. L'amortissement annuel sera donc de 7977.41 €/an. En 2021, 3188 € ont déjà été réglés. Il convient d'augmenter les crédits de 4789 € pour couvrir la dépense.

- DM N° 4 : Allée des fours de Riviers (Chemin des fours à chauds)
  - Pour couvrir les frais notariés concernant l'achat d'une bande de terrain de 141 m<sup>2</sup> à Mme DEVEAUX, il est nécessaire d'augmenter les crédits de 600 € au compte 2111-202101 par virement depuis le compte 2152 (voirie).

Cet investissement entraîne des travaux successifs importants qui s'enchaînent progressivement.

L'effacement des réseaux Orange et de la Fibre du bas du chemin jusqu'à la route Napoléon est à présent terminé. Il a été réalisé par le service voirie de la communauté de communes avec le concours de nos agents techniques.

ENEDIS a remplacé le poteau existant sur le terrain de M. PEYRONET pour en installer un aux normes au bord du chemin afin de respecter les contraintes techniques liées à l'enlèvement de l'ouvrage gênant à droite de la sortie.

La plateforme d'accueil du poste de coupure a été coulée.

Parallèlement, le chemin a été à nouveau élargi de 2 m sur 70 m de long pour créer des refuges au droit des parcelles de M. et Mme DEVEAUX, ce qui va permettre de désenclaver la partie haute pour faciliter le croisement des véhicules.

Il est à noter qu'il y a quelques années, M. et Mme DEVEAUX avaient fait don à la commune d'une bande de terrain de près de 140 ml (260 m<sup>2</sup>) pour effectuer un premier élargissement jusqu'à la route Napoléon. Cette donation sera régularisée en même temps que l'achat de la deuxième partie avec ces mêmes propriétaires.

Il ne restera plus, ensuite, qu'à enfouir le réseau ENEDIS pour alimenter leurs 3 terrains en vente.

#### LOYERS COMMUNAUX

Le montant du loyer de la rue E. Le Roy augmentera au 1<sup>er</sup> janvier 2022 de 0.42 % et passera à 199.93 €

#### ECOLE- REPARTITION DES FRAIS SCOLAIRES ENTRE VAUNAC ET NEGRONDES/ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

Cantine : pour 7529 repas servis à 58 enfants (dont 8 de Vaunac), la part de Négrondes s'est élevée à 37 200.04 € et celle de Vaunac 5146.36 €.

Fournitures scolaires : pour 54 enfants, Négrondes s'est acquittée de 4602.42 € et Vaunac 681.24 € pour 8 enfants.

Transports scolaires : 3 enfants de Vaunac ont bénéficié du transport scolaire dont la part s'élève à 266 € et 622 € pour 7 enfants de Négrondes. Le coût du service est en réalité de 3887.80 €, diminués par une subvention du Conseil Régional.

#### BATIMENTS COMMUNAUX

La maire propose de solliciter l'aide du Conseil Départemental (à hauteur de 20 %) au titre du Fonds d'Équipement des Communes (FEC) pour les investissements suivants :

- Local technique de Gramétias : mise aux normes électriques (devis de 6613.29 € HT)
- Eglise : rénovation des planchers du clocher, du balcon et de l'annexe et consolidation de l'escalier technique (devis de 6573.75 € ht)
- Cimetière : reconstruction du mur à l'arrière du columbarium (devis de 12 296 € ht)

Concernant la rénovation du logement de l'école et avant de demander des subventions auprès de l'Etat et du Département, la maire propose de s'assurer que l'étude de faisabilité réalisée par l'ATD prévoit suffisamment d'isolation phonique entre le RDC et le 1<sup>er</sup> étage.

#### REUNIONS SYNDICALES ET COMMUNAUTAIRES

Communauté de communes :

- CIAS :

- le budget 2022 devra reprendre un déficit constaté fin 2020, quelque peu atténué par un compte de réserve.
- Il sera également budgéter, avec l'aide du Département et son opération « 1000 voitures », les crédits nécessaires à la mise en place d'un groupement de commandes permettant de doter les aides à domicile d'un véhicule en location pour assurer leurs missions.
- La communauté de communes abondera le budget d'une subvention de 200 000€ pour l'équilibrer. Les différents déficits entraînent une augmentation du taux horaire à 24.50 €.
- Pour faciliter la formation du personnel et pouvoir réunir l'équipe administrative sur un même plan, il est prévu de louer un bâtiment à rénover appartenant à la commune de Thiviers.
- JEUNESSE : Mme SEES résume le diagnostic Jeunesse de notre territoire détaillé en 4 phases et une série d'orientations et de préconisations en 9 thèmes. Les idées ne manquent pas. Les acteurs locaux doivent maintenant mettre en place des actions qui permettront de combler les manques.
- CLECT : la maire présente le travail de la Commission de Transfert des Charges ainsi que le rapport quinquennal qui récapitule les évolutions des attributions de compensation.

SMOSST (syndicat de transport scolaire de Thiviers) : Laëtitia BETIZEAU résume la réunion du SMOSST qui a eu lieu le lundi 29 novembre 2021. Elle relate que 55 élèves de Négrondes sont inscrits pour les transports scolaires sur 480 élèves transportés sur le territoire. Le syndicat incite sur l'inscription en ligne.

Le SMOSST est à la recherche d'un chauffeur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Les Conseils Municipaux devront de nouveau délibérer pour le retrait de la commune de Saint Paul La Roche, toutes les communes n'avaient pas répondu, la décision n'avait donc pas été actée.

Cité scolaire d'Excideuil : le lycée Giraut de Borneil est l'établissement de secteur auquel nos jeunes sont rattachés à partir de la seconde, de même que ceux de Vaunac et Lempzours.

Or, la majorité d'entre eux sollicite des dérogations pour partir vers Périgueux, d'une part parce que desservie en transports scolaires et par ailleurs bassin d'emploi des parents. Cette situation est préjudiciable pour le lycée d'Excideuil qui voit ses effectifs diminuer au point de mettre l'établissement en danger de fermeture, alors que les locaux présentent tous les atouts pour dispenser une éducation de qualité.

## DIVERS

- Z.A.N. (Zéro Artificialisation Nette) : La loi « Climat et Résilience » du 22.08.2021 impose, à l'horizon 2050, l'objectif d'une Zéro Artificialisation Nette des sols agricoles, naturels et forestiers c'est-à-dire une consommation d'espaces limitée et un étalement urbain très réduit. Considérant que cette loi va contraindre les documents d'urbanisme en cours (SCOT – PLUI) et face à leur inquiétude, les élus demandent à l'Etat, par l'intermédiaire de l'UDM (Union des Maires) que ces dispositions s'effectuent de manière différenciée selon la réalité des territoires.
- CORRESPONDANT DEFENSE : Stéphane GRANGE relate la réunion des correspondants défense en date du 24 novembre. Il leur a été présenté le protocole pour les commémorations, différent selon les diverses cérémonies. Si les jeunes veulent s'engager, il existe des stages communes.
- CONCESSIONS FUNERAIRES : le Conseil approuve le reversement total au profit de la commune des ventes des concessions.

- COLIS DES AINES : cette année, la commission a privilégié un artisan local pour composer les colis de Noël de nos Aînés. Ils seront distribués entre le 11 et le 19 décembre aux personnes âgées de 75 ans et plus.
- REDEVANCE INCITATIVE : la maire rappelle les permanences de 2 agentes du SMD3 jusqu'au 17 décembre ; elles récupèrent les questionnaires qui vont déclencher la mise à disposition des cartes d'ouverture des futurs conteneurs et répondent aux questions concernant ce nouveau système qui sera expérimenté en 2022.
- ADRESSAGE : la dernière phase s'enclenche. Les plaques de numérotation seront distribuées à la salle de réunion de la mairie entre le 6 et le 18 décembre suivant un planning de permanence à distribuer à tous les foyers.
- VŒUX : Le Conseil regrette qu'avec la dégradation des conditions sanitaires, les manifestations programmées jusqu'alors soient annulées. Dans ce contexte, il ne souhaite pas organiser les Vœux, qui, par tradition, s'adressent à tous et pas seulement à une catégorie d'administrés titulaire d'un pass sanitaire.

Le 13 décembre 2021  
Le Maire, Françoise DECARPENTRIE